

## Pétitions

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBIE—LES PROPOS DE M. TRUDEAU AU SUJET DES JUGES DE LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Je voudrais faire un rappel au Règlement, madame le Président, qui se fonde sur une quantité de précédents. C'est en ma qualité de juge des tribunaux de Terre-Neuve et d'avocat membre du barreau de cette province, que je fais ce rappel. Il est motivé par une remarque que le premier ministre (M. Trudeau) a faite aujourd'hui lors de la période des questions. Il a dit que les provinces avaient corrompu les tribunaux pour servir leurs fins politiques, laissant entendre que la Cour suprême de Terre-Neuve est à la solde du gouvernement de Terre-Neuve.

Mon rappel au Règlement se fonde également sur certains propos du premier ministre, hier, où il disait que ce n'était pas parce que trois dignitaires non élus à savoir le juge en chef et deux des juges de la division d'appel de la Cour suprême de Terre-Neuve nous disent qu'une telle chose ne peut pas se faire—à savoir le rapatriement unilatéral de la constitution—que nous n'allons pas le faire pour autant. On trouvera cette remarque à la page 8988 du *hansard*.

Le premier ministre n'étant pas présent, madame le Président, je vous donne avis de mon rappel au Règlement. Je le fais de façon réfléchie et pondérée. Il est extrêmement sérieux. Il s'agit non seulement d'une accusation grave que le premier ministre a portée contre les tribunaux de Terre-Neuve, c'est aussi témoigner du mépris pour le juge en chef et deux des juges de la Cour suprême de Terre-Neuve que de s'exprimer en ces termes.

**M. Lalonde:** C'est absurde!

**M. Crosbie:** Madame le Président, le premier ministre étant absent, il ne peut préciser ses propos. Aussi suis-je disposé à . . .

**Une voix:** Quelle perte de temps!

**M. Crosbie:** Libre au député de penser qu'il s'agit d'une perte de temps. Il me permettra de ne pas partager son point de vue. Les juges de la Cour suprême de Terre-Neuve ont été dénigrés et insultés . . .

**Des voix:** Oh!

**Mme le Président:** Le député me fait savoir qu'il veut faire un rappel au Règlement. Il ne semble pas vouloir en discuter pour l'instant. Je prends note de son avis. Nous étudierons son rappel au Règlement en temps voulu.

\* \* \*

## PÉTITIONS

M<sup>lle</sup> MACDONALD—LA RÉVISION DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, je voudrais présenter une pétition à la Chambre. Dernièrement, alors que j'étais de passage à Calgary, j'ai eu l'honneur de recevoir une pétition portant la signature de quelque 2,500 femmes de l'ouest du Canada et je voudrais profiter de l'occasion pour la présenter à mon tour à la Chambre.

Les signataires se préoccupent des conséquences qu'à le programme énergétique national sur l'économie en général, et surtout sur l'industrie pétrolière. Estimant que ce programme ainsi que les mesures budgétaires ne favorisent pas l'intérêt national, elles demandent à la Chambre de réclamer qu'on révisé le programme énergétique national pour éviter que l'emploi ainsi que les priorités sociales n'aient à en subir le contrecoup.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 23, 1545, 1571 et 1829.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

[Texte]

## LE DOSSIER DES SINÉCURES

Question n° 23—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question de l'honorable député de Leeds—Grenville du vendredi 23 novembre 1979, à la page 1638 des *Débats*, qui déclare en partie que le dossier des sinécures vise également à enquêter sur les activités de «hauts fonctionnaires de l'époque qui, dans leur jeunesse, avaient eu des rapports avec le parti communiste du Canada ou d'autres groupes semblables», a) combien de hauts fonctionnaires englobe le terme «nombreux» utilisé dans la réponse, b) comment ces fonctionnaires ont-ils pu accéder à des postes supérieurs s'ils ont travaillé ou ont eu certains rapports avec des puissances étrangères opposées aux intérêts du gouvernement canadien?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Le nombre de «hauts fonctionnaires» et la manière dont ils ont pu accéder à leurs postes au gouvernement demeurent confidentiels pour des raisons de sécurité nationale, conformément à la politique gouvernementale sur l'accès à l'information. Il n'est pas dans l'intérêt du public de fournir des renseignements supplémentaires sur le dossier des sinécures.

## L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA GRC—LE PERSONNEL CIVIL

Question n° 1545—**M. Cossitt:**

1. Le personnel civil de l'administration centrale de la G.R.C. qui s'occupe de toutes les cotes de sécurité pour le gouvernement comprend-il 66 personnes et, sinon, quel en est l'effectif?

2. La section doit-elle être automatisée et, le cas échéant, tous les employés ont-ils été avertis au départ qu'aucun de leur emploi ne serait touché et leur a-t-on dit par la suite d'obtenir des mutations latérales parce que les postes non libérés en décembre 1980 seraient considérés comme excédentaires et que leurs titulaires seraient licenciés?

3. Des employés ont-ils été congédiés et remplacés par des auxiliaires et a) le cas échéant, pourquoi, b) sinon, a-t-on envisagé cette solution?

4. A-t-on estimé que l'ordinateur ne sera efficace qu'à 60% et que le personnel actuel, sans ordinateur, l'était à 90%?